

27115

Créatrice de vêtements/Créateur de vêtements
Bekleidungsgestalterin/Bekleidungsgestalter
Creatrice d'abbigliamento/Creatore d'abbigliamento

Spécialisations

27116 Vêtements pour dames
27117 Vêtements pour hommes
27118 Modisterie
27119 Pelleterie
27120 Couture de fourrures

Créatrice de vêtements/Créateur de vêtements

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 18 janvier 2002

B

Programme d'enseignement professionnel

du 18 janvier 2002

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2002 (Les prescriptions relatives à l'examen de fin d'apprentissage entrent en vigueur que le 1^{er} janvier 2005)

Le texte de ce règlement et programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Diffusion publications, 3003 Berne.

16 juillet 2002

Chancellerie fédérale